

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal

centième réunion tenue le mardi 3 novembre 2015, à la salle C-1309 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau et à la salle J-2110 à Saint-Jérôme

Confirmé le 13 janvier 2016

Procès-verbal de la centième réunion de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 3 novembre 2015 à 9h à la salle C-1309 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau et en visioconférence à la salle J-2110 à Saint-Jérôme.

ASSEMBLÉE DU 3 NOVEMBRE 2015

PRÉSIDENT	PRÉSENT	ABSENT
Landry, Marc Doyen des études	X	
MEMBRES		
Bachand, Charles-Antoine Chargé de cours, Département des sciences de l'éducation	x	
Briand, Louise Professeure, Département des sciences sociales	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Département d'études langagières	х	
Lefrançois, David Professeur, Département des sciences de l'éducation	х	
Levy, Charmain Professeure, Département des sciences sociales	X	
Michaud, Renée Professeure, Département des relations industrielles	x	
Peters, Martine Professeure, Département des sciences de l'éducation		X
Rancourt, Francine Professeure, Département des sciences administratives		X
Robichaud, Fanny Professeure, Département des sciences infirmières	X (visio Saint-Jérôme)	
OBSERVATEURS		
Vécrin, Lionel Coordonnateur et attaché d'administration, Décanat des études	х	
Doucet, Chantale, attachée d'administration au décanat des études	X	
SECRÉTAIRE		
Lépine, Bibiane, agente de recherche au décanat des études	х	

INVITÉES ET INVITÉS	
De Grosbois, Sylvie, vice-rectrice adjointe au VRER	X (visio Saint-Jérôme)
Lafontaine-Boyer, Karelle, agente de recherche au décanat des études	X
Chénier, Lucie, agente de recherche au décanat des études	X
Dauphin, Anyck, directrice du module des sciences sociales	X
Benoît, Monique, directrices des sciences de la santé, Saint- Jérôme	X
Régimbald, André, agent de recherche au décanat des études	X
Lapointe, Geneviève, agente de recherche au décanat des études	X

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de la sous-commission des études, monsieur Landry, souligne la présence de M. Sylvain Delagrange nommé à la dernière commission des études. Il présente également Chantale Doucet, nouvelle attachée d'administration au décanat des études.

Il demande le consentement des membres pour enregistrer la réunion. Les membres sont d'accord.

Le président de la sous-commission des études, monsieur Marc Landry, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 5.

Un membre souhaite ajouter un nouveau point à l'ordre du jour concernant les avis du bureau du registraire.

Approuvé par madame Luce Gilbert, appuyée de monsieur Sylvain Delagrange, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Adoption du procès-verbal de la quatre-vingt-dix-neuvième réunion;
- 3. Affaires découlant de la dernière réunion;

- 4. Avis du bureau du registraire;
- 5. Projet de création du baccalauréat en écologie et environnement;
- 6. Dossier d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation (7815);
- 7. Projet de consolidation et de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales;
- 8. Projet de modification pour les stages des programmes de baccalauréat en sciences infirmières (7855, 7456, 7455): adoption de la notation succès/échec;
- 9. Projet de modification de la maîtrise en sciences sociales du développement territorial et création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement;
- 10. Période d'information et questions diverses;
- 11. Prochaine réunion et levée de l'assemblée.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME RÉUNION

Le texte du procès-verbal est corrigé de la manière suivante :

- À la page 5, remplacer le nom d'Isabelle Demers par Stéphanie Demers.
- Des fautes d'orthographe sont également identifiées par Mme Gilbert qui remet à la secrétaire sa copie du dernier procès-verbal afin de faciliter l'identification des corrections à effectuer.

Proposé par madame Fanny Robichaud, appuyé de monsieur Charles-Antoine Bachand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre-vingt-dixneuvième réunion de la SCÉ, sous réserve des modifications apportées en séance.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le président de l'assemblée fait état de l'avancement de deux projets : le doctorat interdisciplinaire en intervention et recherche sur la famille a été autorisé par la commission des études, le projet d'autonomisation du doctorat en psychologie (recherche) est en attente d'une résolution de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

4. AVIS DU BUREAU DU REGISTRAIRE

Un membre suggère que, lors de la présentation de dossiers où les bases d'admission sont discutées, un avis sur les conditions d'admission soit émis par le registraire et que cet avis soit joint aux dossiers.

Ce membre considère l'expression d'un tel avis comme pertinent à l'étude d'un dossier, étant donné l'expertise développée par le registraire.

Le président en séance commente à l'effet que cet avis pourrait être intégré à un procédurier de présentation de dossier à la sous-commission.

5. PROJET DE CRÉATION DU BACCALAURÉAT EN ÉCOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Le doyen des études, monsieur Marc Landry, souligne la présence de madame Sylvie de Grosbois, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides et invitée à titre d'experte étant donné son expérience professionnelle comme professeure en biologie et agente de recherche à l'UQAM, et ce, pendant près de 30 ans.

L'assemblée accueille également monsieur François Lorenzetti, directeur du département des sciences naturelles et responsable des programmes de deuxième cycle en sciences naturelles à l'UQO et madame Karelle Lafontaine-Boyer, agente de recherche au décanat des études. Monsieur Yann Surget-Groba, professeur au département des sciences naturelles à l'UQO, s'ajoute aux invités à titre d'observateur.

Les invités se présentent à l'assemblée à 9 h 20.

Monsieur Sylvain Delagrange, à la fois membre de la sous-commission des études et professeur au département des sciences naturelles, ainsi que monsieur François Lorenzetti et madame Karelle Lafontaine-Boyer sont invités à présenter le projet de création du baccalauréat en écologie et environnement. Monsieur Delagrange explique que depuis plus de dix ans, l'UQO a déployé des efforts considérables au développement de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) et à la création du département des sciences naturelles (DSN). Ayant mis sur pied quatre programmes aux cycles supérieurs au cours des dernières années, ce département et l'UQO souhaitent maintenant consolider l'offre de formation au premier cycle dans le secteur des sciences naturelles par l'ajout d'un programme de baccalauréat en écologie et environnement répondant à un besoin régional de formation de la relève dans ce secteur.

Les problématiques environnementales actuelles et l'émergence d'une nouvelle économie dite « verte » créent de nombreuses opportunités d'emplois et nécessitent de mettre en place des formations adaptées à ces nouvelles réalités. Ce contexte d'économie verte requiert l'intervention d'un nouveau type de professionnels qui doit à la fois posséder une solide compréhension des mécanismes écologiques régissant le fonctionnement des écosystèmes ainsi que des enjeux sociaux et économiques qui y sont reliés.

Comme le souligne un promoteur, au Québec, peu de programmes offrent le domaine de l'environnement comme champ d'études. Plus rares encore sont les programmes ayant l'écologie comme discipline d'étude principale. Le baccalauréat en écologie et environnement représente donc une opportunité intéressante pour l'UQO de bonifier son offre de programmes tout en se démarquant des autres universités québécoises. Le programme se distingue aussi par son caractère interdisciplinaire au carrefour de la biologie, de l'écologie et de l'environnement. La formation, appliquée et axée sur le développement de compétences, donnera en outre aux étudiants l'occasion de réaliser des travaux en laboratoire et sur le terrain, de poursuivre des stages en milieu professionnel et donnera un accès privilégié à des emplois en écologie appliquée, en aménagement durable des ressources et en gestion de la faune.

Ce programme prend appui sur les ressources professorales du département des sciences naturelles, lesquelles possèdent des expertises reconnues en recherche et en enseignement dans les domaines de l'écologie, de l'environnement et des sciences forestières. L'accueil des premiers étudiants dans le programme est prévu pour septembre 2017, sous réserve des approbations nécessaires.

Deux documents sont également distribués en séance à titre d'information soit : les résultats préliminaires d'un sondage auprès d'étudiants de cinq universités afin d'évaluer l'intérêt pour le nouveau baccalauréat et qui sera ajouté en annexe au dossier ; et un complément d'information sur la liste des cours selon la structure du programme. D'autres documents sont également en préparation soit : un projet de protocole avec le Cégep de l'Outaouais en vue d'un espace de laboratoire, une analyse financière, disponible éventuellement auprès du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), qui démontre la viabilité du programme ainsi qu'un addendum sur la formation pratique intégrée qui est un cheminement à part entière.

Monsieur Delagrange remercie les professeurs qui ont collaboré au développement du programme, dont madame Angélique Dupuch, messieurs David Rivest et Frédéric Doyon. Il remercie aussi madame Karelle Lafontaine-Boyer, agente de recherche au décanat des études, pour l'excellence de son travail.

Monsieur Landry remercie les promoteurs du projet pour leurs réflexions en amont de la présentation ainsi que pour leur travail de développement du projet de baccalauréat. Il invite les membres de la SCÉ à faire part de leurs questions et commentaires.

Un membre de la sous-commission demande des précisions sur le grade visé par le programme. Il s'agit d'un programme donnant accès au grade de baccalauréat ès sciences. Un membre de la sous-commission demande une précision quant aux cheminements proposés par le programme. Il est précisé que ce programme propose deux cheminements. L'un est dit régulier, l'autre de formation pratique intégrée avec possibilité de rémunération. Suite à la formulation d'une nouvelle question, des précisions sont apportées quant à la possibilité de soutien financier à l'aide de bourses ou de collectes de fonds lors de voyages à l'international. Des liens de réseautage sont d'ores et déjà tissés pour des formations sur le terrain auprès de la France et du Chili.

Un promoteur souligne que le projet de formation suscite beaucoup d'intérêt chez les futurs étudiants de même que chez plusieurs employeurs potentiels. Lors d'un sondage mené auprès des étudiants du Cégep de l'Outaouais, plusieurs ont exprimé leur intérêt à vivre des apprentissages lors d'expérimentations sur le terrain et en laboratoire. Des employeurs ont aussi exprimé leur intérêt à recevoir des stagiaires lors des périodes prévues au cheminement de formation pratique intégrée.

Monsieur Lorenzetti élabore sur la grande diversité des cheminements offerts et par l'offre d'un tronc commun substantiel. Il précise aussi qu'une analyse des variations de la demande a été effectuée et qu'une corrélation a pu être établie entre les cycles de chômage de cégépiens et les demandes d'admission au baccalauréat en écologie par des finissants au Cégep. Ces cycles se renouvelleraient aux 2 ans. Un membre s'interroge sur les conditions d'admission sur une base adulte. Un promoteur précise que des connaissances en chimie, en biologie et en mathématiques sont obligatoires et que des prérequis seront nécessaires pour confirmer l'éligibilité aux conditions d'admissions sur une base adulte. Une formation préalable en physique sera également nécessaire pour comprendre certaines notions qui seront enseignées dans le programme telles que la biomécanique, la dynamique des fluides et la cinétique.

Un membre de la sous-commission s'interroge sur le lieu où sera offert le programme. Il est précisé que le programme s'offrira au campus de Gatineau et que les professeurs du département des sciences naturelles se déplaceront pour offrir les formations. L'ouverture d'un module en sciences naturelles sur le campus de Gatineau est également prévue.

Un membre de la sous-commission demande des informations complémentaires sur la mécanique d'évaluation des compétences. Il est précisé que celle-ci reflète la nature même du cours en ce sens où le poids attribué à l'évaluation des compétences dépend du nombre de compétences qui seront développées à l'intérieur du cours. Un membre de la sous-commission suggère de clarifier les attentes en matière de compétences à l'aide d'outils.

Dans le document, les modifications suivantes sont également demandées :

- Dans les conditions d'admission à la page 37, identifier le programme préuniversitaire en sciences, lettres et arts et cibler les techniques visées pour les admissions en lien avec ceux offerts dans la région de l'Outaouais (ex. : biotechnologie);
- Dans le tableau à la page 51, corriger l'équivalent en pourcentage plus grand ou égal à 92 %;
- À la p.5, mettre à jour les données démographiques qui s'appuient sur les statistiques de 2006;
- Ajouter un tableau synthèse, à la page 59, afin de relever une progression dans l'acquisition des savoirs et des compétences ;

- Préciser le traitement qui sera fait de la 4'4 compétence ;
- Préciser, à la page 31, les noms de la lettre d'appui présenté à l'annexe K;
- Enlever du texte la portion qui traite de Saint-Jérôme car cela entraîne une confusion dans la clientèle étudiante visée par le programme.

Les invités se retirent à 10 h 45.

Proposé par monsieur Charles-Antoine Bachand, appuyé de madame Charmain Levy, les membres conviennent à l'unanimité de donner **un avis favorable** à la commission des études concernant le projet de création du baccalauréat en écologie et environnement sous réserve des modifications proposées (résolution 100-SCE-232).

6. DOSSIER D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION (7815)

L'assemblée invite madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études, à présenter le dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychoéducation.

L'assemblée accueille madame Chénier à 10 h 46.

Le doyen des études, monsieur Marc Landry, présente aux membres de la sous-commission les grandes lignes du dossier d'évaluation périodique du programme et fait état des 30 recommandations regroupées en 5 catégories lors de l'évaluation du baccalauréat en psychoéducation. Il précise que parmi les recommandations du rapport, la révision des objectifs et des finalités du programme constitue un élément majeur.

À la suite de cette présentation, les membres constatent un écart entre le rapport d'autoévaluation, celui des experts externes et les recommandations finales émises par le comité d'évaluation. En effet, alors que le rapport d'autoévaluation rapporte que le programme, hormis certains ajustements, se porte bien dans son ensemble, les recommandations finales qui s'ensuivent sont substantielles.

Un membre souligne qu'à maintes reprises, le rapport fait état des différences entre les deux milieux de formation, soient le campus de Gatineau et le campus de Saint Jérôme. Il souhaite qu'un tableau synthèse présentant les distinctions dont il est fait mention soit ajouté au rapport, et ce, afin de mieux comprendre la portée et la problématique de ces particularités et afin de s'assurer que l'expérience des étudiants soit atteinte sur les deux campus.

Un membre mentionne que le rapport souligne la faiblesse des relations avec le milieu alors qu'on ne retrouve aucune mention d'approche avec le milieu parmi les recommandations.

Un membre souligne que les préoccupations présentées à la page 43 concernant la rigueur et l'esprit scientifique ne se retrouvent dans aucune recommandation.

Les membres se questionnent concernant l'orientation et la vision du programme sur cinq ans telles que présentées dans les recommandations finales. Ils demandent que des précisions soient formulées à cet effet et sur les motifs qui les supportent.

Un membre questionne la pertinence de plusieurs recommandations, telles que celles numérotées de 11 à 15.

Les membres sont d'avis qu'un meilleur arrimage devrait être fait entre les résultats des sondages et les recommandations finales exprimées. Plus de précisions sont demandées afin d'être à même de poser un jugement éclairé sur le dossier d'évaluation et confirmer que celui-ci satisfait à la politique et aux exigences d'évaluation périodique de programme.

L'assemblée demande que des modifications soient apportées au rapport d'évaluation et que des précisions soient fournies lors de la sous-commission de janvier 2016.

7. PROJET DE CONSOLIDATION ET DE MODIFICATION DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE EN SCIENCES SOCIALES

L'assemblée accueille à 11 h 20, madame Anyck Dauphin, directrice du module de sciences sociales ainsi que madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études.

Le rapport soumis aux membres de la sous-commission des études fait état du projet de consolidation des programmes de premier cycle en sciences sociales. Madame Dauphin fait une mise en contexte et présente les principaux objectifs de cette consolidation. Parmi l'offre de programmes de premier cycle en sciences sociales à l'UQO, quatre majeures ont fait l'objet d'une évaluation approfondie en 2012-2013. Cet exercice n'a toutefois pas permis de porter un jugement d'ensemble sur l'offre de programmes du secteur puisque les certificats, les mineures et les programmes courts, dont le plan de formation est quasi identique au programme de plus grande envergure, ne font pas l'objet d'évaluation périodique. Par ailleurs, les concentrations du baccalauréat offertes depuis l'hiver 2012 n'ont pas été soumises à cette évaluation. Étant donné que la prochaine évaluation périodique n'aura lieu qu'en 2020, le module des sciences sociales estime important de procéder à une consolidation de ses programmes afin de corriger certaines incohérences entre les majeures, les mineures, les certificats et les concentrations tout en allégeant la charge administrative.

La modification des programmes vise ainsi à répondre à trois principaux objectifs : 1) accroître la cohérence interne entre les formations; 2) harmoniser la structure des programmes (ex. : nombre de cours obligatoires) en conservant une logique avec un tronc commun de cours; 3) bonifier les programmes. Ce travail de réflexion a été réalisé en sous-comité disciplinaire avec l'ensemble des professeurs du département des sciences sociales. Finalement, le projet engendre une diminution de deux cours obligatoires, ce qui permettra au module de mieux répondre aux besoins des étudiants et étudiantes en matière d'offre de cours optionnels, tout en maintenant le même nombre de cours à l'offre de cours annuelle du module.

Tout en soulignant les bénéfices d'alléger la gestion et l'administration, un membre demande des précisions concernant la nature des changements apportés. Mme Dauphin précise que la révision des descriptifs des programmes a été réalisée de façon à clarifier le contenu entraînant, du même coup, une meilleure différenciation des mineures, des majeures, des concentrations et des certificats. Par ailleurs, certains cours devenus vétustes ont été retirés, alors que d'autres ont été créés ou actualisés. Dans la même veine, le titre de certaines mineures et certificats a été revu afin de refléter davantage le contexte actuel.

Un membre note que les cours obligatoires de méthodologie diffèrent dans les programmes en communication et en histoire. En effet, alors que deux cours sont obligatoires (méthodes quantitatives et méthodes qualitatives) dans la majorité des programmes, les étudiants inscrits dans les programmes en communication et en histoire ont à choisir entre l'un ou l'autre. Mme Dauphin explique qu'il y a déjà dans ces programmes un cours de méthodologie spécifique au domaine, totalisant ainsi deux cours obligatoires de méthodologie comme pour l'ensemble des disciplinaires du module. Par exemple, les programmes en histoire rendent obligatoire le cours d'initiation à la méthode historique. Afin de mieux présenter cette différence, un membre demande d'apporter plus de précisions au document des programmes en histoire (p.38) tels que fournies pour les programmes en communication (p.104).

Un membre constate que les objectifs identifiés pour les programmes en communication (p.109) ne suivent pas une gradation à l'image des objectifs des programmes des autres disciplines. Madame Dauphin souligne que l'harmonisation était importante, mais pas à tout prix, la flexibilité étant de mise. Les professeurs en communication se sont mobilisés et rencontrés à plusieurs reprises pour réfléchir en profondeur sur les objectifs et orientations des programmes en communication. La proposition est le fruit de leur démarche. Madame Dauphin souligne néanmoins la cohérence dans les objectifs à l'intérieur des différents programmes en communication.

Un membre s'interroge sur les liens entre la mineure en géographie et environnement et le nouveau programme de baccalauréat en écologie et environnement. On mentionne qu'une première analyse a démontré que les objectifs des cours donnés dans les deux programmes sont différents. Néanmoins, on convient de la pertinence d'une rencontre ultérieure entre les responsables des programmes afin de s'assurer qu'il n'y ait pas un dédoublement dans l'offre des cours.

Un membre demande si les chargés de cours ont été consultés. On indique que seuls les professeurs ont été consultés et qu'une personne représentant les chargés de cours siège au conseil de module.

L'assemblée remercie Mme Dauphin qui quitte la salle de réunion à 11 h 55.

Proposé par monsieur Charles-Antoine Bachand, appuyé de monsieur Sylvain Delagrange les membres conviennent à l'unanimité de donner **un avis favorable** à la commission des études concernant le projet de consolidation et de modification des programmes de premier cycle en sciences sociales (7649, 7631, 7648, 7645, 7646, 6960, 6541, 6850, 6120, 6140, 8496, 8541, 8444, 8115, 8116, 8030, 8912, 8917, 4496, 4043, 4444, 4116, 4045, 4912, 4917, 0158, 0159) sous réserve des modifications proposées (résolution 100-SCE-233).

8. PROJET DE MODIFICATION POUR LES STAGES DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (7855, 7456, 7455): ADOPTION DE LA NOTATION SUCCÈS/ÉCHEC

L'assemblée accueille madame Monique Benoît et monsieur André Régimbald à 11 h 55.

Madame Monique Benoît, directrice du module des sciences de la santé au campus Saint-Jérôme, présente le projet de modification pour les stages des programmes de baccalauréat en sciences infirmières (7855, 7456, 7455): adoption de la notation succès/échec. Elle remercie les collaborateurs qui ont travaillé avec elle sur ce dossier dont les perceptrices, les professeurs et les étudiants, membres du conseil de module, monsieur André Régimbald, agent de recherche au décanat des études ainsi que le département des sciences de la santé qui l'ont appuyé dans sa démarche.

Madame Benoît explique que le projet avait été présenté à la commission des études l'hiver dernier. Il avait alors été décidé de présenter le projet à la sous-commission des études en documentant davantage les avantages et inconvénients de ce nouveau mode de notation (succès/échec) afin d'évaluer de façon plus approfondie ses répercussions. Si ce système de notation est peu courant dans la majorité des programmes, il est néanmoins abondamment utilisé en sciences infirmières et en médecine dans bon nombre d'universités. Cette notation a d'ailleurs déjà été utilisée dans le passé en sciences infirmières, à l'UQO. Le projet propose donc un retour sur une meilleure façon d'évaluer les stages.

Madame Benoît présente des inconvénients liés à la formule actuelle du système de notation :

- Les pressions indues des étudiantes pour une notation la plus rapprochée du A+;
- Les écarts de perceptions quant à la notation entre les perceptrices et le professeur attitré au stage;
- La responsabilité du module à s'assurer du niveau de compétences atteint par les étudiantes;
- L'absence d'un seuil minimal de réussite.

Elle souligne également quelques avantages d'une évaluation de stage en sciences infirmières selon une notation succès/échec :

- Cette évaluation est conforme à une procédure privilégiée par les intervenants du milieu;
- Cette évaluation par notation succès/échec repose sur des grilles d'évaluation standardisées, elle découle d'un processus rigoureux de notation et fait aussi l'unanimité au département des sciences infirmières à l'UQO;
- Cette évaluation ne modifie pas la moyenne cumulative de l'étudiante.

Les membres de la sous-commission partagent leurs préoccupations. Un membre demande comment s'appliquera le régime des études en situation d'échec du stage. En effet, l'étudiante peut reprendre son stage, car le régime des études de premier cycle s'applique à cette situation. Un membre s'interroge sur les écarts d'expérience professionnelle en matière de préceptorat. Un membre souligne la pertinence de s'assurer du niveau de compétence atteint par l'étudiante eu égard de la sécurité du patient. Un membre fait le parallèle avec la situation de notation en sciences de l'éducation lors de l'évaluation des stages. Il est répondu que d'autres départements, dont l'éducation, pourraient amorcer une réflexion s'ils le désirent, bien que les situations d'évaluation soient différentes.

Un membre est d'avis que cette évaluation repose sur une volonté de mieux assurer la sécurité du patient, car la notation découle de l'observation dans l'environnement réel du stage. Un membre renchérit à l'effet que cette notation ne repose plus sur une grille d'observation où l'étudiant peut contester l'arbitraire de la décision, mais découle d'un processus rigoureux et déterminé selon des normes édictées par le département des sciences infirmières en matière du seuil de compétence à atteindre pour réussir le stage.

Les membres formulent également quelques modifications au projet. Ainsi, un membre exprime la nécessité de compléter la citation à la page 7. Un membre exprime le besoin d'identifier la dernière annexe en page 34. Un autre membre formule une demande d'ajout à l'effet de préciser que la perceptrice suit l'étudiante sur le terrain de stage et donne sa rétroaction au professeur pour la notation succès/échec au professeur.

Un membre souligne qu'il est très favorable à ce mode de notation, car le seuil minimal de compétence est identifié. Il réitère que ce mode de notation repose sur le jugement professionnel et réaffirme donc le pouvoir de jugement et de probité de l'acte professionnel posé par le professionnel de la santé.

On remercie les invités pour leur présentation et ils quittent la salle de réunion à 12 h 25.

Proposé par madame Louise Briand, appuyé de monsieur Charles-Antoine Bachand, les membres conviennent à l'unanimité de donner **un avis favorable** à la commission des études concernant le projet de modification pour les stages des programmes de baccalauréat en sciences infirmières (7855, 7456, 7455): adoption de la notation succès/échec sous réserve des modifications proposées (résolution 100-SCE-234).

9. PROJET DE MODIFICATION DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CRÉATION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN SCIENCES SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT

L'assemblée accueille madame Geneviève Lapointe, agente de recherche au décanat des études. Il est 12 h 25.

Madame Charmain Levy, à la fois membre de la sous-commission des études et responsable des programmes de deuxième cycle en développement territorial, explique que l'UQO offre, depuis l'automne 2011, la maîtrise en sciences sociales du développement territorial. Ce programme a remplacé celui de la maîtrise en développement régional qui était offert par extension avec l'Université du Québec à Rimouski. Le programme actuel comporte deux profils, un programme avec mémoire et un programme avec essai, et offre deux cheminements : un cheminement général en développement territorial et un cheminement international. Le

projet proposé implique deux principaux changements qui visent à contrer les enjeux liés à la réduction et à la rétention des étudiants auxquels le programme est confronté ces dernières années.

Le premier changement consiste à remplacer la structure actuelle par cheminement du programme par trois concentrations: a) développement territorial, b) développement international et c) l'ajout d'une nouvelle concentration en études autochtones, car plusieurs étudiants et professeurs à la maîtrise s'intéressent à ce champ de recherche associé au développement. Pour s'arrimer à ces changements, le libellé du programme est modifié pour adopter le nom de maîtrise en sciences sociales du développement.

Le deuxième changement consiste à créer un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences sociales du développement qui offrirait une voie d'accès supplémentaire aux études supérieures en sciences sociales. Ce parcours est plus court pour l'étudiant tout en lui permettant de changer pour le profil de la maîtrise en cours de route, si désiré.

Un membre demande des précisions concernant les liens entre les changements proposés et une meilleure rétention des étudiants. Madame Levy explique que, même si les conditions d'admission restent les mêmes, le DESS est plus accessible pour les étudiants, car il compte 30 crédits alors que la maîtrise s'inscrit dans un horizon plus long avec 45 crédits. Le DESS est en quelque sorte une porte d'entrée pour la maîtrise puisque son plan de formation s'insère dans le programme de maîtrise. Le DESS pourra également être une porte de sortie pour les étudiants de la maîtrise qui ont terminé la scolarité du programme, mais qui, pour diverses raisons, abandonnent ou quittent le programme en cours de route.

Un membre souligne qu'un professeur spécialisé en études autochtones attire plusieurs étudiants à l'UQO dans ce domaine et s'inquiète de la viabilité de cette nouvelle concentration advenant l'absence de ce professeur. Madame Levy explique qu'il n'y a pas de programmes similaires dans la région. L'UQO compte également au moins trois professeurs spécialisés dans ce domaine en plus des chargés de cours. Le département souhaite engager un autre professeur spécialisé en études autochtones. En outre, l'UQO compte un bassin critique d'étudiants intéressés par les questions autochtones non seulement à la maîtrise, mais également au baccalauréat. Les membres conviennent de la pertinence d'ajouter au document des éléments concernant l'opportunité scientifique ainsi que des statistiques sur les perspectives d'inscriptions aux cours de premier cycle qui abordent les questions autochtones, et ce, afin de démontrer l'intérêt des étudiants pour la nouvelle concentration en études autochtones.

Un membre s'interroge sur les changements apportés qui, malgré leur pertinence, n'ont pas fait l'objet d'études de marché et d'évaluation. Madame Lapointe explique que les modifications ne sont pas majeures. Il s'agit en fait d'un remaniement de ce qui existe déjà dans le but de rendre le programme plus attrayant pour les étudiants. Le doyen ajoute que le projet respecte les normes de l'UQO et de l'UQ pour réaliser un changement mineur et qu'il s'agissait d'ailleurs d'une des conditions pour aller de l'avant avec ce projet. Ces modifications mineures permettent d'agir dès maintenant sur des problématiques qui affectent l'attraction et la rétention des étudiants. Mme Levy indique également que les changements s'appuient sur des échanges informels avec les étudiants actifs dans le programme.

Proposé par monsieur Charles-Antoine Bachand, appuyé de monsieur Sylvain Delagrange les membres conviennent à l'unanimité de donner **un avis favorable** à la commission des études concernant le projet de modification de la maîtrise en sciences sociales du développement territorial et de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement sous réserve des modifications proposées (résolution 100-SCE-235).

10. PÉRIODE D'INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Des membres souhaiteraient disposer d'un outil afin de guider leur lecture des différents documents soumis à la sous-commission des études. Cet outil, présenté sous la forme d'une table des matières ou d'une liste, permettrait de vérifier si l'ensemble des points a été traité et faciliterait, du même coup, la compréhension des procédures.

En réponse à cette demande, le président, monsieur Landry, indique que l'élaboration d'une table de matières type fait partie des tâches qui seront confiées à la nouvelle attachée d'administration dans les prochains mois.

Finalement, un membre souligne que sur le site Internet de l'UQO, il faudrait ajouter la mention « sciences naturelles » au libellé de la maîtrise et du doctorat sur mesure afin d'éviter la confusion.

11. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine réunion est prévue le mercredi 13 janvier 2016 à 13 h 30.

Proposée par madame Luce Gilbert, appuyé de monsieur Sylvain Delagrange, la séance est levée à 13 h 12.

Le président

La secrétaire